

**6**



# **Journal**

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,  
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Eugene McGinley

**le mercredi 14 février 2007**

Première session de la 56<sup>e</sup> législature  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)



le mercredi 14 février 2007

10 h

Prière.

Le président de la Chambre prononce la déclaration suivante :

#### DÉCLARATION

Hier, avant la levée de la séance, j'ai informé la Chambre que j'examinerais la transcription du hansard pour déterminer si la motion portant deuxième lecture du projet de loi 11, *Loi modifiant la Loi électorale*, avait été adoptée.

J'ai examiné la transcription, et il est clair que la motion portant deuxième lecture du projet de loi 11 a été mise aux voix et adoptée ; le projet de loi a été lu une deuxième fois.

Je demande en conséquence que le *Feuilleton et Avis* soit corrigé pour indiquer que le projet de loi est maintenant renvoyé au Comité plénier et non inscrit sous « Débats ajournés ».

---

L'hon. M. Albert, ministre responsable de la Francophonie, accueille à la Chambre S.E. l'ambassadeur du Madagascar au Canada, M. Constant Horace. M. Mockler se joint au ministre à cet égard.

---

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Foran :

17, *La Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route*.

Il est ordonné que ce projet de loi soit lu une deuxième fois à la prochaine séance.

---

M. Volpé donne avis de motion 21 portant que, le jeudi 22 février 2007, appuyé par M. Northrup, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre copie du protocole d'entente signé le 9 février 2007 entre la province et l'État du Maine relativement à l'interconnexion des réseaux de transport d'électricité du Maine et du Nouveau-Brunswick, ainsi que copie des documents ayant trait au protocole d'entente, notamment la documentation générale et les documents d'information.

---

M<sup>me</sup> Blaney donne avis de motion 22 portant que, le jeudi 22 février 2007, appuyée par M. Carr, elle proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre copie du protocole d'entente signé le 9 février 2007 entre le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick et le réseau de collèges communautaires du Maine, ainsi que copie des documents ayant trait au protocole d'entente, notamment la documentation générale et les documents d'information.

---

L'hon. M. Jamieson, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la deuxième lecture, reprenne le débat ajourné sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

---

Sur la motion de l'hon. M. Jamieson, appuyé par le premier ministre, il est résolu que la Chambre, à la levée de la séance, s'ajourne à demain à 10 h.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 12, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 12 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 12, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 13, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 13 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 13, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 14, *Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente harmonisée*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 14 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 14, *Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente harmonisée*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 15, *Loi modifiant la Loi sur le Fonds en fiducie pour l'Environnement*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Haché propose l'ajournement du débat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 16, *Loi modifiant la Loi sur l'exploitation des carrières*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Haché propose l'ajournement du débat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M<sup>me</sup> Lavoie, appuyée par M. Brewer, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur pour le remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)  
le 6 février 2007

À Son Honneur,  
l'honorable Herménégilde Chiasson,  
lieutenant-gouverneur de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Le débat se poursuit.

La séance, suspendue à 12 h 30, reprend à 14 h.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. R. Boudreau, vice-président, assume sa suppléance.

L'hon. M. Jamieson invoque le Règlement ; il soutient que M. Mockler l'a accusé d'« induire la population en erreur », ce qui est un langage non parlementaire. Le président suppléant de la Chambre statue que le rappel au Règlement est bien fondé.

Le débat se poursuit. Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Kenny, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, M<sup>me</sup> Blaney invoque le Règlement ; elle demande que le député de Saint John Lancaster retire une certaine remarque, ce que fait le député.

Le président de la Chambre reprend le fauteuil.

---

La séance est levée à 18 h.